



SUEZ Eau France  
98, boulevard Gustave Flaubert  
63037 Clermont-Ferrand CEDEX 01

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

04.73.28.78.71

2019

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### DEMANDE AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Formulaire remis à tout pétitionnaire assujetti à des travaux d'Assainissement Non Collectif (CU, PC, réhabilitation...)
- Formulaire à renseigner par le pétitionnaire, c'est-à-dire le propriétaire assisté par son entreprise (constructeur / entrepreneur / promoteur / architecte / maître d'œuvre)
- **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA BENEFICIER D'UN AVIS FAVORABLE**

Date de la demande :     /     /
Adresse de l'immeuble : .....
.....
Code postal : ..... Commune : .....
Référence(s) cadastrale(s) du projet : .....
<b>Demandeur</b>
Nom et prénom : .....
Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) : .....
.....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél. : .....
<b>Propriétaire de l'immeuble (si différent du demandeur)</b>
Nom et prénom : .....
Tél. : .....

## NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE (ou dépôt de permis de construire)  REHABILITATION DE L'EXISTANT

**Bénéficiez-vous d'aides publiques dans le cadre d'une opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs ?** :  oui  Non

## REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du Bureau d'étude (concepteur du projet) : .....

.....

Tél. : .....

Nom et adresse de l'installateur prévu : .....

.....

Tél. : .....

## CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de pièces principales : ..... Nombre d'occupants : .....

Résidence :  principale  secondaire  autre : .....

### PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR PAR LE PÉTITIONNAIRE ETUDES ET PLANS

#### INFORMATIONS GENERALES

- Un plan de situation de la parcelle au 1/2000<sup>ème</sup>
- Un plan du logement au 1/100<sup>ème</sup> détaillant les différentes pièces (chambre ; salon ; cuisine...)
- Une photocopie du cadastre

#### INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif au 1/200<sup>ème</sup> (cf. ci-dessous)
- Un plan de coupe de la filière et de l'habitation (constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)
- Une autorisation de rejet du Propriétaire de l'exutoire est Obligatoire Si rejet des Eaux Usées traitées en milieu superficiel
- Etude particulière de la filière réalisée par un professionnel justifiant un rejet d'eaux traitées, en milieu superficiel ou en infiltration (test de perméabilité -exprimé en mm/h- équivalent au test de Porchet c'est-à-dire par sol saturé et à niveau constant ; Hydromorphie, Pédologie, Pente ...)
- Le présent formulaire dûment complété
- Dans le cas où le demandeur implanterait son assainissement non collectif dans une zone non constructible, il convient de fournir un certificat de la commune autorisant cette implantation au regard des règles d'urbanisme applicables

#### (1) - PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/200<sup>ème</sup>

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'habitation</li><li>▪ Les constructions voisines</li><li>▪ La sortie des eaux usées de l'habitation</li><li>▪ Le prétraitement et son volume (fosses toutes eaux, ...) avec la ventilation associée</li><li>▪ Le cas échéant, le numéro d'agrément et la dénomination commerciale</li><li>▪ Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allées...)</li><li>▪ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les bâtiments annexes (garage, piscine...)</li><li>▪ Le traitement et son dimensionnement (tranchée d'épandage, filtre à sable...)</li><li>▪ Le cas échéant, le rejet des eaux usées traitées (Fossé, réseau EP...)</li><li>▪ Les tranchées d'infiltration et leurs dimensionnements</li><li>▪ Les arbres et arbustes, haies, jardin potager</li><li>▪ Les voies de passage de véhicules</li><li>▪ Le système d'évacuation des eaux de pluie</li><li>▪ Les cours d'eau, fossés et mares</li></ul> |
|---|---|

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

### TERRAIN

- Perméabilité du terrain :  < 10 mm/h       ≥ 10 à <30 mm/h       ≥ 30 à <50 mm/h  
 ≥ 50 à <200 mm/h       ≥ 200 à <500 mm/h       >500 mm/h
- Superficie totale de la parcelle : ..... m<sup>2</sup>
- Superficie disponible pour l'assainissement : ..... m<sup>2</sup>
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?  OUI     NON
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :  
 faible < 5 %       moyenne entre 5 et 10 %       forte > 10 %
- Présence d'un puits ou forage d'eau sur le terrain ?  OUI     NON  
Est-il destiné à la consommation humaine ?  OUI     NON  
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement prévu : ..... m
- Présence d'une nappe phréatique temporaire ou permanente  OUI     NON

### DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- Infiltration sur la parcelle, puisard
- Rétention (cuve, mare,...)
- Autre, préciser : .....

**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit et ne doit pas perturber le dispositif d'assainissement.**

### DEFINITION DE LA FILIERE

- Est-il prévu un poste de relevage ?  OUI     NON

### LE DISPOSITIF DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USEES

- Eaux ménagères et eaux vannes (wc) sont-elles prétraitées séparément ?  OUI     NON
- Type de prétraitement (cuve) prévu :  fosse toutes eaux     décanteur primaire     fosse septique
- Volume de la cuve : ..... m<sup>3</sup>
- Type d'extracteur prévu pour la ventilation secondaire (obligatoire) :  Statique     Eolien
- Est-il prévu un préfiltre à la cuve (obligatoire) :  OUI     NON
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ?  OUI     NON
- Est-il prévu un bac à graisses ?  OUI     NON    Si oui, volume : .....litres
- Quels sont les eaux destinées au bac à graisses ? :  eaux ménagères       cuisine seule
- Est-il prévu d'immobiliser la cuve par une dalle d'amarrage ?  OUI     NON
- Est-il prévu de protéger la cuve par une dalle de répartition ?  OUI     NON

### LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- Tranchées d'épandage à faible profondeur .....
- Ou  Tranchées d'épandage en terrain pentu .....
- Ou  Filtre à sable non drainé à flux vertical .....
- Ou  Tertre non drainé .....
- Ou  Filtre à sable drainé à flux vertical .....
- Ou  Autre filière N° d'agrément .....
- Dénomination commerciale : .....
- .....

- Si tranchées d'épandage :
  - nombre de tranchées : ..... longueur d'une tranchée : ..... m
- Si filtre à sable :
  - longueur : ..... m largeur : ..... m surface : ..... m<sup>2</sup>

**DISTANCE MINIMALE :**

- par rapport à l'habitation : ..... m
- par rapport à la limite de parcelle : ..... m
- par rapport aux arbres : ..... m

**L'ÉVACUATION DES EFFLUENTS (DISPOSITIFS DRAINÉS)**

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, tranchée d'infiltration, ...) : .....  
.....
- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :  
Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?  OUI  NON **Si oui, la joindre à votre demande**

Le propriétaire ne réalisera l'installation qu'après réception de l'**avis favorable** sur le projet.

Le propriétaire s'engage à rédiger une **D**éclaration d'**I**ntention de **C**ommencement de **T**ravaux (D.I.C.T.) et de mise en place du système d'installation autonome sur sa propriété.

Cette D.I.C.T. sera adressée au **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif à l'adresse suivante :

*SUEZ Eau France*  
98 Boulevard Gustave Flaubert – 63037 Clermont-Ferrand CEDEX 01

**Aucun ouvrage ne devra être remblayé avant le contrôle de conformité des travaux par la technicienne..**

Le propriétaire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à s'acquitter d'une redevance forfaitaire (tarif 2019 actualisé tous les ans) pour ce contrôle de conception et d'implantation concernant sa filière d'assainissement autonome conformément au règlement du service d'assainissement non collectif. Pour la vérification de la bonne exécution des travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations, l'exploitant du SPANC devra être informé à l'avance par le propriétaire du début des travaux et de leur achèvement. Ce Contrôle sur site doit être effectué pendant les travaux pour confirmer leur bonne exécution hors remblaiement des ouvrages.

Date et signature du propriétaire :

**AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE CONTROLE**

- AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES  AVIS DÉFAVORABLE

COMMENTAIRES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Visa du responsable du service en charge du contrôle :